

VILLE DE GIEN
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 16 décembre 2015 à 19 h 30

COMPTE-RENDU DE SÉANCE
(article L 2121-25 du Code Général des *Collectivités Territoriales*)

APPEL : Tous les Conseillers sont présents à l'exception de :

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. CORNEE	à	M. LAURENT
M. TUISAT	à	M. VAUCONSANT
Mme DE CREMIERS	à	M. RAVOYARD (pour le dossier 1 et 2)
Mme CHARENTUS	à	Mme PEDRO

Secrétaire de séance : Mme CHEVALLIER

LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2015
EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

M. le Maire demande l'avis du Conseil sur l'ajout de trois points supplémentaires à l'Ordre du Jour :

- Détermination des jours d'ouverture dominicale 2016
- Convention fixant les conditions dans lesquelles s'exerce la garantie d'emprunt contracté par Logemloiret pour l'opération Les Hauts de Gien
- Cession de l'assiette foncière nécessaire à l'implantation d'un cinéma sur la commune de Gien

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE, APPROUVE l'ajout de ces points
à l'ordre du jour de la présente séance.

* * * * *

ORDRE DU JOUR

* * * * *

01 - Budget annexe du transport à vocation sociale – Vote du budget primitif 2016

Rapporteur : M. FAGART Alain, Adjoint

Le projet de budget primitif 2016 du service du transport à vocation sociale s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 156 650 €.

La section de fonctionnement s'élève à 116 250 € en dépenses et en recettes se décomposant chapitre par chapitre comme suit :

Dépenses

Chapitre	011 Charges à caractère général	19 250,00 €
	012 Charges de personnel	55 000,00 €
	66 Charges financières (intérêts emprunt)	1 600,00 €
	042 Opérations d'ordre entre sections (amortissements)	40 400,00 €

TOTAL..... **116 250,00 €**

Recettes

Chapitre 042 Opérations d'ordre entre sections	280,00 €
77 Subvention d'équilibre	115 970,00 €

TOTAL.....	116 250,00 €

La section d'investissement s'élève à 40 400,00 € en dépenses et en recettes se décomposant chapitre par chapitre comme suit :

Dépenses

Chapitre 16 Emprunts (remboursement capital)	7 670,00 €
21 Immobilisations corporelles	32 450,00 €
040 Opérations d'ordre entre sections.....	280,00 €

TOTAL.....	40 400,00 €

Recettes

Chapitre 040 Opérations d'ordre entre sections (amortissements)	40 400,00 €

TOTAL.....	40 400,00 €

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE, APPROUVE le budget primitif 2016 du transport à vocation sociale tel que présenté ci-dessus.

02 - Budget annexe du transport à vocation sociale – Vote de la subvention d'équilibre applicable en 2016

Rapporteur : M. FAGART Alain, Adjoint

Le Rapporteur indique au Conseil que, depuis le 1^{er} janvier 2000, il a été voté un budget annexe pour le service municipal de transports occasionnels de voyageurs à vocation essentiellement sociale.

Vu le caractère social de ce service, et pour équilibrer le budget, il est nécessaire de voter une subvention d'équilibre de 115 970 € qui sera inscrite en dépense au compte 65738 du budget principal et en recette au budget annexe du Transport au compte 774.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE, APPROUVE le versement par le budget principal d'une subvention d'équilibre de 115 970 € au budget annexe du transport à vocation sociale pour l'année 2016.

Arrivée de Mme DE CREMIERS

03 - Budget annexe du service de l'eau – Vote du budget primitif 2016

Rapporteur : M. FAGART Alain, Adjoint

Le projet de budget primitif 2016 du service de l'eau s'équilibre en recettes et dépenses à la somme totale de 574 760 €.

La section de fonctionnement s'élève à 343 130 € en dépenses et en recettes se décomposant chapitre par chapitre comme suit :

Dépenses

Chapitre	023 Virement à la section d'investissement	82 130,00 €
011	Charges à caractère général	56 000,00 €
	<i>dont Mission Assistance à Maîtrise d'Ouvrage DSP (25 000 €)</i>	
	<i>dont Mission mise aux normes installations privées PP Greffiers (22 000 €)</i>	
66	Charges financières (dont ICNE)	30 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	25 000,00 €
	<i>(reversement de subventions aux particuliers PP Greffiers)</i>	
042	Opérations d'ordre entre sections (amortissements)	149 500,00 €

	TOTAL.....	343 130,00 €

Recettes

Chapitre	70 Produits et services (surtaxe 0,29 € / m ³)	290 000,00 €
70	Produits et services (vente d'eau à Briare)	4 630,00 €
74	Subventions (PP Greffiers)	34 000,00 €
76	Produits financiers (rembt TF par Lyonnaise)	1 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections.....	13 500,00 €

	TOTAL.....	343 130,00 €

La section d'investissement s'élève 231 630 € en dépenses et en recettes se décomposant chapitre par chapitre comme suit :

Dépenses

Chapitre	16 Emprunts (rembt capital).....	99 400,00 €
23	Immobilisations en cours (HT).....	118 730,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections.....	13 500,00 €

	TOTAL.....	231 630,00 €

Recettes

Chapitre	021 Virement de la section de fonctionnement	82 130,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections (amortissements)	149 500,00 €

	TOTAL.....	231 630,00 €

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE, APPROUVE le budget primitif 2016 du service de l'eau tel que présenté ci-dessus.

04 - Budget annexe du service de l'eau – Vote de la surtaxe d'équilibre applicable à compter du 1^{er}/01/2016

Rapporteur : M. FAGART Alain, Adjoint

Le Rapporteur indique au Conseil qu'une recette de 290 000,00 € est nécessaire pour équilibrer la section de fonctionnement du budget annexe du service de l'eau en 2016.

Il convient donc de fixer la surtaxe applicable aux consommations d'eau pour dégager cette recette.

La consommation de 2016 a été estimée à 1 000 000 m³.

Ainsi, le montant de la surtaxe s'élèverait à :

$\frac{290\,000,00\text{ €}}{1\,000\,000\text{ m}^3} = \mathbf{0,29\text{ € H.T.}}$ le m³ soit un montant identique à celui appliqué depuis le 1^{er} janvier 2014

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE, DECIDE DE MAINTENIR le montant de la surtaxe d'équilibre à compter du 1^{er} janvier 2016 à 0,29 € HT le m³.

05 - Budget principal de la Ville - Vote du budget primitif 2016

Rapporteur : M. FAGART Alain, Adjoint

Monsieur le rapporteur donne lecture chapitre par chapitre des propositions pour le budget primitif 2016

I - Section d'Investissement

Recettes

Chapitre	10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068).....	392 000,00 €
13	Subventions d'investissement.....	117 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165)	990 420,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus.....	25 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	11 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement.....	9 580,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections (amortissements)	905 000,00 €
041	Opérations d'ordre patrimoniales.....	1 000,00 €
	TOTAL.....	2 451 000,00 €

Dépenses

Chapitre	16 Emprunts et dettes (rembt du capital)	1 378 500,00 €
165	Dépôts et cautionnements versés.....	25 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	47 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	853 000,00 €
23	Immobilisations en cours.....	100 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections.....	46 500,00 €
041	Opérations d'ordre patrimoniales.....	1 000,00 €
	TOTAL.....	2 451 000,00 €

II - Section de Fonctionnement

Recettes

Chapitre	013 Atténuation de charges.....	6 000,00 €
70	Produits des services.....	1 250 257,00 €
73	Impôts et taxes	10 281 385,00 €
74	Dotations et participations.....	2 895 863,00 €
75	Autres produits de gestion courante.....	160 000,00 €
77	Produits exceptionnels.....	10 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections.....	46 500,00 €
	TOTAL.....	14 650 005,00 €

Dépenses

Chapitre	011 Charges à caractère général.....	3 339 487,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	8 363 735,00 €
014	Atténuation de produits (FPIC)	381 000,00 €

65	Autres charges de gestion courante	1 297 803,00 €
66	Charges financières (intérêts)	348 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	5 400,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections (amortissements)	905 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement.....	9 580,00 €
	TOTAL.....	14 650 005,00 €

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE, APPROUVE le budget primitif 2016 de la Ville tel que présenté ci-dessus.

06 - Budget principal de la Ville – Vote des taux d'imposition communaux 2016

Rapporteur : M. FAGART Alain, Adjoint

Compte tenu du budget primitif 2016 proposé, il est proposé de maintenir les taux d'imposition comme suit :

	<u>Taux 2016</u>	Taux 2014 (- 0,5 %) et 2015	Taux de 2010 à 2013	Taux 2009 (+ 2,5 %)	Taux 2008 (+ 3,5 %)
- Taxe d'habitation	14,98	14,98	15,06	15,06	14,69
- Foncier bâti	21,11	21,11	21,22	21,22	20,70
- Foncier non bâti	51,38	51,38	51,64	51,64	50,38

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE, APPROUVE les taux proposés ci-dessus pour 2016.

07 - Formation des Elus – Fixation des orientations et des crédits pour 2016

Rapporteur : M. CAMMAL Francis, Adjoint

Pour l'année 2016, il est proposé au Conseil de fixer le montant des crédits consacrés à la formation des Elus à 4 500 €. Les actions pourront porter sur l'ensemble des domaines relatifs à l'exercice du mandat d'élu local.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE, FIXE à 4 500 € le montant des crédits consacrés à la formation des élus.

08 - Vote de subventions à diverses associations pour 2016

Rapporteur : M. CAMMAL Francis, Adjoint

M. COLPIN et Mme CHARENTUS ne prennent pas part au vote.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

DÉCIDE d'accorder pour 2016 aux associations et organismes présentant un intérêt local les subventions telles qu'elles figurent à l'annexe ci-après.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs pluriannuels conclues avec les associations suivantes : ASG Natation, Gien Volley, Badminton club de Gien, Echiquiers Berry Sologne, Cercle d'escrime giennois, Gien Athlé Marathon, Ring giennois, Twirling bâton et Univers Cycliste Gien Sport.

09 - Conventions relatives à l'attribution aux associations de subventions supérieures à 23 000 € en 2016

Rapporteur : M. CAMMAL Francis, Adjoint

Le Rapporteur rappelle au Conseil que le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, stipule en son article 1 que « l'obligation de conclure une convention s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 € ».

M. COLPIN ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE, AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions avec l'A.S Gien Football (convention annuelle) et l'A.S Gien Judo (convention d'objectifs pluriannuels 2016-2018) percevant plus de 23 000 € de subvention communale.

10 - Demande de subvention 2015 pour le ring giennois

Rapporteur : M. FAGART Alain, Adjoint

Le boxeur giennois Michel MOTHMORA champion Intercontinental WBF depuis le 27 mars 2015 doit défendre sa ceinture.

Le Ring Giennois, pour suivre le parcours exceptionnel de son boxeur, organise cette défense le samedi 12 décembre 2015 au gymnase de Cuiry à Gien.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE, ACCORDE le versement d'une subvention de 5 000 € à l'association le Ring Giennois.

11 - Tarifs communaux – Reconduction de la location à M. BLIVET Eric d'un terrain communal de 1463 m² et fixation de la redevance annuelle d'occupation

Rapporteur : M. FAGART Alain, Adjoint

Le Rapporteur rappelle que, par délibération du 29/09/1999, l'Assemblée avait approuvé la location d'un terrain communal de 1 463 m² sis route de Briare à Monsieur BLIVET Eric pour y exploiter les installations d'un mini-golf.

La redevance annuelle d'occupation n'ayant pas été révisée depuis le 1^{er} janvier 2011, il est proposé d'appliquer une augmentation de 2 % et de la fixer à 1 069,10 € à compter du 1^{er} janvier 2016.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE, APPROUVE cette redevance à compter du 1^{er} janvier 2016.

12 - Tarifs communaux – Droits de place, foires et marchés, occupation du domaine public

Rapporteur : M. COLPIN Alain, Adjoint

Il est rappelé que la dernière augmentation des tarifs d'occupation du domaine public a été prononcée par délibération du 19 novembre 2014 applicable au 1^{er} janvier 2015.

Après consultation de la commission animations, foires, fêtes et marchés du 5 octobre 2015, il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur une revalorisation de cette tarification :

- Augmentation de 2 % arrondie de tous les tarifs hormis la taxe d'animation créée par délibération du 23 juin 2014.
- Augmentation de la location de barnum, table et chaise : 10 € par jour au lieu de 5 €.

Le forfait emplacement des tonnelles reste identique : 10 euros pour 3mx3m, ce qui fait un total de 20 euros emplacement et tonnelle compris.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE, APPROUVE ces tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2016.

13 - Tarifs communaux – Remboursement des frais de chauffage dans certains logements communaux

Rapporteur : M. FAGART Alain, Adjoint

Le Rapporteur rappelle que par délibération du 17/12/2014, l'Assemblée avait fixé la redevance annuelle pour participation aux frais de chauffage des logements communaux occupés, par du personnel communal ou enseignant. Il est proposé d'appliquer à ces tarifs une augmentation de 2 % arrondie à compter du 1^{er} janvier 2016 :

- logement de type F4	:	1 515,70 €
- logement de type F3	:	1 220,90 €
- logement de type F2	:	905,40 €

Ces tarifs concernent les logements qui ne disposent pas de compteurs individuels gaz (Ecole Maternelle du Centre principalement).

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE, APPROUVE ces tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2016.

14 - Tarifs communaux – Restauration des personnes âgées

Rapporteur : Mme DE METZ Catherine, Adjointe

Par délibération du 17 décembre 2014, le Conseil avait fixé les tarifs relatifs aux repas distribués aux personnes âgées de la Ville selon les tranches de revenus. Ils étaient applicables à compter du 1^{er} janvier 2015.

Afin d'harmoniser ce tarif avec celui proposé sur le reste du territoire de la Communauté des Communes Giennoises, il est proposé de le modifier et de mettre en place un tarif unique comme suit :

- Le déjeuner :	5,60 €
- Le dîner :	1,85 €

Il est précisé que le règlement de ces repas se fera au Trésor Public au vu d'une facture à terme échu.

Le CCAS interviendra pour aider les personnes qui en feront la demande, sous la forme d'une participation au repas avec une grille d'aide redéfinie.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

FIXE les tarifs présentés ci-dessus,
PRECISE que ces dispositions prendront effet au 1^{er} janvier 2016.

15 - Tarifs communaux – Médiathèque, école de musique

Rapporteur : Mme QUAIX Nadine, Adjointe

- La Médiathèque :

Le rapporteur rappelle que la tarification des services de la Médiathèque a été fixée par délibération du Conseil Municipal en date du 19 novembre 2014.

La Commission tourisme, culture et communication qui s'est réunie le 30 novembre 2015 a proposé d'arrondir les tarifs relatifs aux adhésions individuelles à compter du 1^{er} janvier 2016.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'appliquer la tarification suivante :

Adhésions Individuelles

	Tarif réduit	Tarif plein	Nb docs
Imprimés uniquement	Gratuit	10,00 €	9
Tous supports	5,00 €	20,00 €	9

Le Tarif réduit s'applique :

- De fait, aux enfants de moins de 16 ans (scolarité obligatoire)
- Sur présentation de pièces justificatives :
 - aux enfants de plus de 16 ans, aux étudiants et aux apprentis
 - aux chômeurs et bénéficiaires des minima sociaux
 - au personnel de la Ville de Gien et membres de l'Amicale des employés municipaux de la Ville et des EPCI de Gien.

Le personnel de l'Espace Culturel bénéficie d'une exonération totale, eu égard à son utilisation de la Médiathèque comme centre de ressources documentaires à titre professionnel.

Abonnement "Collectivité" (par année scolaire)

	Tarif unique	Nb docs
adhésion collectivité	5,50 €	selon convention annuelle

Les collectivités concernées sont :

- les écoles du Pays Giennois (cependant, seules les écoles de Gien bénéficient de l'accueil de classe),
- les établissements médico-sociaux et médico-éducatifs,
- le Centre d'Accueil et de Droit d'Asile, pour ses « pensionnaires »,
- les associations à vocation éducative, culturelle, sportive ou sociale ayant leur siège social à Gien (sur présentation du récépissé de déclaration en Préfecture).

Chaque « collectivité » (représentée par le directeur d'établissement ou son équivalent) signe un contrat d'adhésion à la Médiathèque (signé du Maire de Gien) comportant des extraits du règlement. Ce contrat désigne les représentants de la collectivité autorisés à emprunter en son nom, pour chaque groupe. Une convention définit les relations « personnalisées » du représentant de chaque groupe avec la Médiathèque. Chaque groupe a sa carte propre, enregistrée au nom du responsable du groupe.

Les tarifs de participation des usagers aux frais de fonctionnement sont fixés dans les conditions suivantes :

Carte d'adhérent	
<i>offerte à la première inscription</i>	Tarif unique
remplacement (tous motifs : perte, vol, destruction)	3,50 €
Retards de restitution	
	Tarif unique
par semaine de retard	1,50 €
Détériorations matérielles	
	Tarif unique
boîtier simple	1,50 €
boîtier < 5 CD	2,50 €
boîtier > 5 CD	3,50 €
pochette	1,50 €
imprimés	prix public ou remplacement
document audiovisuel cat. 1* * sans droits de prêt	prix public ou remplacement
document audiovisuel cat. 2* * soumis aux droits de prêt	prix public majoré des droits de prêt
Sacs en tissu intissé	
<i>1 par famille offert à la première inscription</i>	Tarif unique
à l'unité	3,00 €

La tarification des services complémentaires est également maintenue selon les modalités suivantes :

Photocopies en libre service	
<i>format A4 / noir et blanc</i>	Tarif unique
à l'unité	0,20 €
Impressions depuis un poste internet	
<i>format A4 / noir et blanc</i>	Tarif unique
Par tranche de 10	2,00 €
Connexion Internet	
Première heure	Gratuit
A partir de 60 minutes	2,00 €/heure

Les moyens de paiement autorisés sont : espèces, chèques.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

ADOPTE les tarifs présentés ci-dessus,
PRECISE que ces dispositions prendront effet au 1^{er} janvier 2016.

• L'Ecole de Musique :

Il est rappelé au Conseil Municipal la délibération n° 2015/06/02 du 24 juin 2015 relative à la tarification de l'école de musique.

Il convient de préciser ces tarifs annuels comme suit :

DENOMINATION	Tarifs ville de Gien	Tarifs hors ville de Gien
1 module	82 €	103 €
2 modules	154 €	205 €
3 modules	205 €	359 €
4 modules	359 €	513 €
Location d'instrument (1ère année)	60 €	
Location d'instrument (2ème année)	80 €	
Location d'instrument (3ème année)	100 €	
A partir du 2ème enfant inscrit	-50%	
Elève inscrit à l'Orchestre d'Harmonie (déduction sur la cotisation et sur la location)	-50%	
Gratuité de l'inscription accordée aux élèves (sauf adultes) ayant participé au projet « Orchestre à l'Ecole », pour une année (location de l'instrument à la charge des familles)	60 €	
Employés et retraités de la Mairie (mais pas leurs enfants)	-50%	

Les réductions ne sont pas cumulables.

Liste des modules :

- Formation musicale,
- Pratique instrumentale,
- Pratique(s) collective(s) (1 ou 2 au choix)
- Pratique d'un deuxième instrument.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

ADOPTE les tarifs présentés ci-dessus,
PRECISE que ces dispositions prendront effet au 1^{er} janvier 2016.

16 - Tarifs communaux – Location des salles municipales

Rapporteur : M. CAMMAL Francis, Adjoint

Le rapporteur propose de fixer une augmentation sur les tarifs de location des salles municipales.

Considérant que les habitants de Gien-Arrabloy participent aux frais de fonctionnement par le biais des impôts locaux, il leur est appliqué un tarif réduit ; un tarif plein est proposé pour les habitants, associations ou entreprises des autres Communes.

Une augmentation de 2 % arrondie sera appliquée à compter du 1^{er} janvier 2016.

Par ailleurs, il est proposé que les associations sportives, culturelles, patriotiques, caritatives et à caractère social giennoises bénéficient de deux gratuités par an dont 1 à Cuiry (précisément dans le cadre de leurs activités déclarées dans leurs statuts).

Il est proposé que pour leurs réunions publiques, les partis politiques et les candidats à des élections pourront bénéficier de la gratuité pendant la campagne électorale.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE, APPROUVE ces dispositions et les tarifs repris dans les tableaux ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2016.

TARIFS 2015 - 2016 SALLES MUNICIPALES

	TARIFS 2015		TARIFS 2016 (hausse 2% - avec arrondi)	
	TARIF REDUIT	TARIF PLEIN	TARIF REDUIT	TARIF PLEIN
HÔTEL DE VILLE				
Salle de réunion/jour	23,55 €	29,45 €	24,00 €	30,05 €
SALLE DES FÊTES - rue Bernard Palissy/jour	277,10 €	346,35 €	282,65 €	353,30 €
CENTRE SOCIAL DES MONTOIRES				
Grande salle /jour	102,45 €	128,10 €	104,50 €	130,65 €
Petite salle /jour	62,75 €	78,45 €	64,00 €	80,00 €
CENTRE ANNE DE BEAUJEU				
Salles 203 - 601 /jour	70,70 €	88,40 €	72,10 €	90,15 €
Salle de conférence 401	235 €+ caution de 270€	235 €+ caution de 270€	239,70 € + caution de 270€	239,70 € + caution de 270€
Amphithéâtre /jour	181,55 €	226,95 €	185,20 €	231,50 €
Salle de Réunion /jour	70,70 €	88,40 €	72,10 €	90,15 €
RUE DU-PORT-BOUCHEROT /jour				
Pour vin d'honneur à l'occasion d'un départ en retraite/jour	121,30 €	151,60 €	123,75 €	154,65 €
	78,75 €	94,50 €	80,35 €	96,40 €
MAISON DU BERRY /jour				
	81,05 €	101,35 €	82,65 €	103,40 €
Toutes salles pour des formations /jour	48,70 €	60,90 €	49,65 €	62,10 €
MAISON DES ASSOCIATIONS				
Salle de réunion/jour	144,30 €	180,40 €	147,20 €	184,00 €
SALLES MUNICIPALES AVANT DES TARIFS PARTICULIERS				
SALLE DE GYMNASTIQUE				
	15,10 €	18,80 €	15,40 €	19,20 €
Salle utilisée par les partis politiques, les syndicats (sauf Cuiry)				
	9,35 €	11,70 €	9,55 €	11,95 €
AMPHITHÉÂTRE - Centre des Cigognes				
	31,00 €	39,00 €	31,60 €	39,80 €
SALLE DE RÉUNION - HÔTEL DE VILLE				
Phare du Général de Gaulle	15,10 €	18,80 €	15,40 €	19,20 €
BUREAU - HÔTEL DE VILLE				
	7,25 €	9,10 €	7,40 €	9,30 €
CENTRE SOCIAL DES MONTOIRES (grande salle)				
	25,00 €	31,00 €	25,50 €	31,60 €
CENTRE SOCIAL DES MONTOIRES (petite salle)				
	13,00 €	16,25 €	13,25 €	16,60 €
SALLE MAISON DES ASSOCIATIONS				
	25,00 €	31,00 €	25,50 €	31,60 €
Caution demandée aux particuliers				
	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Pour toutes ces salles, en cas de non utilisation sans avoir averti le service concerné, un mois avant la date retenue, un dédit sera appliqué d'un montant de				
	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €

SALLE CUIRY

VERSIONS		TARIF REDUIT 2015	TARIF PLEIN 2015	TARIF REDUIT 2016	TARIF PLEIN 2016
A	0,75 / 300 pers	491,40 €	982,75 €	501,23 €	1 002,41 €
A+B	0,75 / 525 pers	667,85 €	1 335,65 €	681,21 €	1 362,36 €
C	0,75 / 460 pers	512,30 €	1 024,60 €	522,55 €	1 045,09 €
A+B+C+D	0,35 / 1405 pers	770,30 €	1 540,55 €	785,71 €	1 571,36 €
A+B+C+D+E	0,35 / 1600 pers	841,65 €	1 683,25 €	858,48 €	1 716,92 €
B+C+D+E	0,35 / 1450 pers	682,25 €	1 364,40 €	695,90 €	1 391,69 €
C+D+E	0,35 / 1300 pers	627,30 €	1 254,60 €	639,85 €	1 279,69 €
Partie Sport	0,35 / 2600 pers	1 014,15 €	2 028,25 €	1 034,43 €	2 068,82 €
Salle entière	0,35 / 4461 pers	1 951,30 €	3 902,55 €	1 990,33 €	3 980,60 €
Caution demandée		500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
<p>Jour supplémentaire d'installation ou désinstallation 80,12 € / Lettre (GIEN - ARRABLOY) 159,94 € / Lettre (HORS COMMUNES).</p> <p>(5 lettres dans la partie spectacle et 7 lettres dans la partie sportive - spectacle)</p> <p>Jour supplémentaire d'exploitation 159,94 € / Lettre (GIEN - ARRABLOY) 319,92 € / Lettre (HORS COMMUNES).</p> <p>Pour les mariages, la Salle Cuiiry peut être louée seulement en juillet et en août et en version partie spectacle complète (sans cloison). Le prix comprend l'installation (vendredi après-midi), la journée de cérémonie (samedi) et la journée de désinstallation (dimanche 11h00).</p>					
VERSIONS		TARIF REDUIT 2015	TARIF PLEIN 2015	TARIF REDUIT 2016	TARIF PLEIN 2016
Mariages (Juillet, Août)		1 625,80 €	3 251,50 €	1 658,32 €	3 316,53 €

SALLE D'ARRABLOY

VERSIONS	TARIF REDUIT 2015	TARIF PLEIN 2015	TARIF REDUIT 2016	TARIF PLEIN 2016
Week-end (2 jours)	373,35 €	466,65 €	380,80 €	476,00 €
Location (sauf vin d'honneur)	287,55 €	359,40 €	293,30 €	366,60 €
Vin d'honneur	78,75 €	94,50 €	80,35 €	96,40 €
Jour supplémentaire	85,80 €	107,25 €	87,50 €	109,40 €
Caution demandée	350,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €

17 - Tarifs communaux – Accueils de loisirs sans hébergement des mercredis après-midi

Rapporteur : M. CAMMAL Francis, Adjoint

Dans un souci de cohérence et de simplification, il est proposé d'harmoniser les tarifs entre l'ALSH municipal giennois des mercredis après-midi et les ALSH intercommunaux, à compter du 1^{er} janvier 2016.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE, APPROUVE cette grille tarifaire.

TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 1ER/01/2016 - ACCUEIL DE LOISIRS GIENNOIS - MERCREDI A.M			
TARIFS CNAF PRATIQUÉS PAR LA VILLE DE GIEN		PROPOSITION TARIFICATION	
QUOTIENTS FAMILIAUX CNAF	TARIFS CNAF	QUOTIENTS FAMILIAUX CNAF	TARIFS CNAF
		< 198	1,08 €
De 198 à 264	1,44 €	De 198 à 264	1,44 €
De 265 à 331	1,85 €	De 265 à 331	1,85 €
De 332 à 398	2,26 €	De 332 à 398	2,26 €
De 399 à 465	2,78 €	De 399 à 465	2,78 €
De 466 à 532	3,24 €	De 466 à 532	3,24 €
De 533 à 599	3,76 €	De 533 à 599	3,76 €
De 600 à 666	4,38 €	De 600 à 666	4,38 €
De 667 à 710	4,94 €	De 667 à 710	4,94 €
QF VILLE DE GIEN	TARIFS VILLE DE GIEN	QF CDCG	TARIFS CDCG
De 711 à 777	5,30 €	De 711 à 911	6 €
De 778 à 844	5,70 €	De 912 à 1112	7 €
De 845 à 911	6,00 €	>1113	8 €
De 912 à 978	6,40 €		
De 979 à 1079	6,70 €		
De 1080 à 1180	7,10 €		
De 1181 à 1381	7,40 €		
Au-delà de 1381	9,25 €		
Hors commune < 710	10,80 €	Hors territoire	8 €
Hors commune > 710	13,50 €		
Prix du ticket-repas pris en complément de la demi-journée	3,05 €	Prix du ticket-repas pris en complément de la demi-journée	3,05 €

18 - Communauté des Communes Giennaises - Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Rapporteur : M. BOULEAU Christian, Maire

L'article 1609 nonies C du CGI indique que la CLECT, instaurée par délibération du 26 juin 2014, doit rendre ses conclusions sur le montant des charges transférées à chaque nouveau transfert de charges.

La CLECT s'est réunie le 2 novembre 2015 pour examiner les points suivants :

- l'évaluation des transferts de charges relatifs à la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI),
- l'évaluation des transferts de charges relatifs à l'Office du Tourisme,
- l'évaluation des transferts de charges relatifs à la saison culturelle.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE, APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

19 - Charte partenariale de recouvrement avec la Trésorerie de Gien

Rapporteur : M. FAGART Alain, Adjoint

La présente charte, élaborée en partenariat entre la Ville de Gien et la Trésorerie de Gien, définit une politique de recouvrement des recettes.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE, AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la charte partenariale de recouvrement.

20 - Convention de mise à disposition de services entre la Ville de Gien et le CCAS

Rapporteur : M. CAMMAL Francis, Adjoint

Le CCAS de Gien met en œuvre la politique sociale de la Ville en matière d'action sociale. Les agents, représentant 3,98 équivalents temps plein, sont recrutés par la Ville et exercent leurs missions pour le compte du CCAS. Le CCAS figure dans l'organigramme municipal et dépend de la direction des services à la population.

Une convention a été signée entre la Ville et le CCAS de Gien permettant de clarifier et de formaliser les conditions dans lesquelles le partenariat entre le CCAS et les services de la Commune s'exerce. Cette convention arrive à échéance le 31 décembre 2015.

Il apparaît nécessaire de renouveler cette convention de mise à disposition de services entre la Ville et le CCAS de Gien qui concerne l'ensemble du personnel du CCAS, soit au 1^{er} janvier 2016 un effectif de 3,98 équivalents temps plein.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention de mise à disposition de services à passer avec le Centre Communal d'Action Sociale de Gien, pour une durée de 3 ans,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention au nom de la Ville et accomplir toutes les formalités nécessaires,

IMPUTE la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, article 70841.

21 - Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M. CAMMAL Francis, Adjoint

Le tableau des effectifs doit être révisé afin de prendre en compte :

- Les transferts de personnels liés au transfert de la compétence tourisme,
- La modification des qualifications nécessaires aux besoins des services,
- les modifications d'organisation du travail compte tenu des nouveaux rythmes scolaires.

Le rapporteur propose à l'assemblée d'adopter les modifications suivantes :

Création (grade)	durée de travail	nombre	Suppression (grade)	durée de travail	nombre	observations
<u>EMPLOIS A TEMPS COMPLET</u>						
<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>						

Création (grade)	durée de travail	nombre	Suppression (grade)	durée de travail	nombre	observations
			Adjoint Administratif 2ème classe	TC	-2	Transfert Office de tourisme
<u>EMPLOIS A TEMPS NON COMPLET</u>	<u>Durée hebdo madaire</u>					
Adjoint d'animation 1ère classe	25h00	1	Adjoint d'animation 2ème classe	25h00	-1	Modification des qualifications
Assistant territorial d'Enseignement Artistique	15h30	1				remplacement de l'emploi de vacataire compte tenu du nombre d'heures
ATSEM 1ère classe	33h30	9	ATSEM 1ère classe	32h00	-9	Augmentation de temps de travail service scolaire
Adjoint Technique 2ème classe	33h30	1	Adjoint Technique 2ème classe	32h00	-1	Augmentation de temps de travail service scolaire

Le comité technique a rendu un avis favorable sur ces modifications le 8 décembre 2015.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE, SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur les modifications apportées au tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2016.

22 - Lancement de la procédure de délégation de service public pour la gestion de l'eau potable

Rapporteur : M. LAURENT Pierre, Adjoint

La Ville de Gien a délégué par affermage la gestion du service public de production et de distribution d'eau potable à la Société Lyonnaise des Eaux. Ce contrat de Délégation de Service Public arrivera à échéance le 30 septembre 2016.

Préalablement à cette échéance et conformément aux dispositions du chapitre 4 de la Loi n°93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques dite loi SAPIN, transposée au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil doit se prononcer sur le mode de gestion. Pour ce faire, il dispose d'un rapport comportant notamment une synthèse sur les modes de gestion possibles, les caractéristiques des prestations que doit le cas échéant assurer le délégataire, les ouvrages et équipements qui y seront affectés et la proposition de l'exécutif.

La Ville de Gien a confié au cabinet CAP HORNIER la réalisation d'une étude portant sur :

- L'audit technico-financier des prestations fournies par le délégataire actuel.
- Les différents modes de gestion du service de production et de distribution d'eau potable à l'échelle de son territoire selon les critères juridiques, financiers, techniques et humains.

Un rapport a été remis à l'issue de cette étude :

- Il justifie le choix du recours à la délégation de service public :

« En principe, la gestion en régie est destinée à permettre une meilleure maîtrise (ou contrôle) du service par la Collectivité. Un tel choix suppose que la Collectivité dispose dans une large mesure des outils de cette maîtrise. La Commune de Gien ne dispose pas à ce jour des moyens humains et techniques nécessaires à la poursuite de cette mission.

Par ailleurs, un éventuel changement du mode de gestion interviendrait simultanément avec le début des réflexions à avoir quant à la reprise de la compétence par la Communauté de Communes dans le cadre de la Loi Notre. La mise en œuvre simultanée de ces deux modifications organisationnelles majeures présente un risque élevé.

D'un point de vue technique, la collectivité a toujours la possibilité en régie de conclure des marchés publics pour confier à un prestataire la réalisation d'un certain nombre de missions. Mais ce système n'a pas pour effet de transférer les risques d'exploitation au titulaire du ou des marchés publics.

Par ailleurs, le secteur privé est rompu à ce type d'exploitation, il existe un petit nombre de grands groupes qui assurent parfaitement ces missions, et bénéficie d'une organisation structurée (en moyens et en nombre) de nature à lui permettre d'assurer efficacement l'exploitation d'un service public tel que celui de Gien.

Enfin, la délégation de service public permet de faire supporter les risques techniques et commerciaux à un tiers tout en le responsabilisant vis-à-vis de la qualité globale du service public rendu. Les exigences du service d'eau potable, en particulier en termes d'astreintes et de délais d'intervention, sont plus facilement garanties par un délégataire qui a la possibilité de mutualiser ses moyens matériels et humains sur un secteur plus grand et mieux adapté.

Par conséquent et compte tenu de l'enjeu que représente la production et distribution de l'eau potable de la Commune de Gien, la délégation de service public apparaît comme étant plus adaptée que la gestion en régie.

Toutefois, ce choix s'entend sans préjudice d'une analyse comparative entre le projet de délégation de service public qui sera in fine soumis à l'approbation du Conseil Municipal à l'issue de la procédure et la réalisation d'un projet d'exploitation en régie du service. Au regard des conclusions de cette analyse comparative, la collectivité se réservera la possibilité de ne pas donner suite à la procédure de délégation de service public.

Pour ces motifs, nous vous proposons de recourir à la délégation de service public pour la gestion du service public d'eau potable de Gien. »

- Il définit les principales caractéristiques du futur contrat :

- Production, stockage et distribution d'eau.
- Entretien courant des équipements mis à disposition, y compris le nettoyage et l'entretien des abords.
- La gestion des espaces verts.

- La gestion de la relation client (facturation, recouvrement, réclamations...).
 - Le recrutement, la formation et l'encadrement du personnel affecté au service.
 - Le contrôle et le respect des normes sanitaires.
 - L'entretien courant du réseau.
 - Le comptage des volumes prélevés par les puits et forages privés.
 - Le contrôle des installations privatives de distribution d'eau potable, des ouvrages de prélèvement, puits et forages et des ouvrages de récupération d'eau de pluie.
 - Des volets concessifs seront mis à la charge du délégataire et notamment :
 - Poursuite de la sectorisation du réseau.
 - Mise en place progressive de la Télérelève sur les compteurs et à commencer par ceux des abonnés publics.
 - Renouvellement de canalisations PVC et/ou mise en place de dispositifs de purge automatique.
 - Renouvellement des branchements plomb restants.
- qui pourront être inscrits en option dans le projet de contrat.
- Durée de l'exploitation fixée à **5 ans** incluant les conditions de sorties anticipées.

- Il précise les modalités de la consultation.

Après une suspension de séance de 5 minutes.

3 abstentions : Mme DE CREMIERS, M. RAVOYARD et M. PREVOT

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE, AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une procédure de délégation de service pour le service public d'eau potable dans le périmètre défini précédemment (caractéristiques du futur contrat).

23 - Avenant n° 9 au contrat de délégation par affermage du service public d'eau potable

Rapporteur : M. LAURENT Pierre, Adjoint

La Ville de Gien a décidé par délibération du Conseil Municipal, en date du 27 juin 1991, d'affermier l'exploitation de son service de Production et de Distribution Publique d'Eau Potable à la société Lyonnaise des Eaux. Le contrat a pris effet au 1^{er} octobre 1991 avec une date de fin initiale au 30 septembre 2011.

Huit avenants ont depuis été signés.

La date de fin de cette délégation de service public est donc à ce jour fixée au 30 septembre 2016.

Cette échéance correspond également à la fin des amortissements concessifs du délégataire qui s'élèvent à 799 730 € par an (charges relatives aux investissements décrites dans le compte annuel de résultat de l'exploitation).

La Ville de Gien a confié au cabinet CAP HORNIER la réalisation d'une étude portant sur :

- L'audit technico-financier des prestations fournies par le délégataire actuel,
- Les différents modes de gestion du service de production et de distribution d'eau potable à l'échelle de son territoire selon les critères juridiques, financiers, techniques et humains.

Cette étude conclut au choix du mode de gestion par délégation de service public.

Conformément à l'article L1413-1 du CGCT, la Commission Consultative des Services Publics Locaux a été saisie le 13 novembre 2015 pour qu'elle rende un avis sur le mode de gestion proposé.

Considérant les délais de mise en œuvre d'une nouvelle procédure de délégation de service public au regard de l'échéance de la DPS actuelle,

Considérant que pour des motifs d'intérêt général, la Ville de Gien est contrainte pour la bonne exécution du service public de repousser l'échéance dudit contrat au 31 décembre 2016 (soit une prolongation de 3 mois), le temps de mener à son terme la négociation de cette nouvelle DSP,

Considérant que cet allongement de la durée du contrat de 3 mois ne prend plus en compte les charges relatives aux investissements et qu'il convient de les compenser au bénéfice de la Ville de Gien par un abondement de 3/12^{ème} du montant annuel prévu au contrat actuel sur le Fond de Renouvellement et d'Intervention (soit 3/12^{ème} de 799 730 €),

Considérant que les autres dispositions du contrat actuel restent inchangées durant cette prolongation de 3 mois,

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer un avenant n°9 au contrat de délégation du service d'eau potable conclu avec la société Lyonnaises des Eaux :

- visant à repousser l'échéance dudit contrat au 31 décembre 2016 (prolongation de 3 mois),
- permettant à la Lyonnaise des Eaux de réaliser un abondement exceptionnel de 199 932,50 € au bénéfice de la Ville de Gien sur le Fond de Renouvellement et d'Intervention (correspondant à 3/12^{ème} des charges annuelles relatives aux investissements) au 31 décembre 2016 au plus tard.

24 - Conventions de servitudes ERDF pour la restructuration départ T marche route de Briare

Rapporteur : M. LAURENT Pierre, Adjoint

Dans le cadre de la restructuration départ « T-Marche » Briare sur la commune de Gien et en tant que propriétaire des bâtiments et terrains sis route de Briare à Gien, deux projets de conventions ont été proposés par ErDF.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** les conventions établies pour l'implantation d'un poste de transformation ErDF et pour le passage du câble en souterrain
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions et tout acte afférent.

25 - Convention de rétrocession des équipements publics du lotissement du Trocadéro

Rapporteur : M. LAURENT Pierre, Adjoint

La Société LOIRE INVESTISSEMENTS CPV va procéder à l'aménagement d'un lotissement d'habitation, sur un ensemble immobilier, situé chemin de la Fontaine et au Trocadéro, commune de Gien.

Une convention entre la société LOIRE INVESTISSEMENTS CPV et la Mairie de Gien pour rétrocéder des équipements et des espaces communs du lotissement a été établie.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

ACCEPTE la convention de rétrocession des équipements et des espaces communs du lotissement Le Trocadéro,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

26 – Détermination des jours d'ouverture dominicale 2016

Rapporteur : M. LAURENT Pierre, Adjoint

La liste suivante, elle prend en compte les demandes reçues de la part de divers commerçants :

- le 10 janvier 2016
- le 14 février 2016
- le 27 mars 2016
- le 29 mai 2016
- le 26 juin 2016
- le 24 juillet 2016
- le 21 août 2016
- le 4 septembre 2016
- le 27 novembre 2016
- les 4, 11 et 18 décembre 2016

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

APPROUVE le choix de cette liste,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

27 – Convention fixant les conditions dans lesquelles s'exerce la garantie d'emprunt contracté par Logemloiret pour l'opération Les Hauts de Gien

Rapporteur : M. FAGART Alain, Adjoint

Le rapporteur rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 14 octobre 2015, a accordé la garantie partielle (50%) de la Commune pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 5 180 000 € souscrit par Logemloiret auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations destiné à financer la réhabilitation de 159 logements situés « les Hauts de Gien » à Gien.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE, AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention fixant les conditions dans lesquelles s'exerce la garantie d'emprunt contracté par Logemloiret pour l'opération Les Hauts de Gien.

28 - Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Loiret

Rapporteur : M. BOULEAU Christian, Maire

La loi NOTRe prescrit la constitution d'EPCI à fiscalité propre regroupant au moins 15 000 habitants. La Communauté des Communes Gienneses comptabilise donc une population suffisante pour maintenir son périmètre à 11 Communes qui en sont d'accord.

Cette loi prescrit également une évolution des compétences que satisfont dès à présent en partie les statuts de la CDCG modifiés par arrêté préfectoral du 9 juin 2015 :

<i>Compétences obligatoires</i>	<i>Loi NOTRe</i>	<i>STATUTS CDCG</i>	<i>Commentaires</i>
Promotion du tourisme, dont la	1 ^{er} janvier	1 ^{er} janvier 2016	

création d'offices de tourisme (au sein du groupe de compétence « développement économique »	2017		
Collecte et traitements des déchets	1 ^{er} janvier 2017	En compétences optionnelles au 9 juin 2015	Modification des statuts à faire en 2016
Entretien gestion des aires d'accueil des gens du voyage	1 ^{er} janvier 2017	9 juin 2015	
Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations (GEMAPI)	1 ^{er} janvier 2018	1 ^{er} janvier 2016	
Eau	1 ^{er} janvier 2020		Modification des statuts à faire avant 2020
Assainissement	1 ^{er} janvier 2020	En compétences optionnelles au 9 juin 2015	Modification des statuts à faire avant 2020
Suppression des références à l'intérêt communautaire dans le groupe de compétences « développement économique » sauf pour le soutien aux activités commerciales qui reste d'intérêt communautaire	1 ^{er} janvier 2017	Assujetti à l'intérêt communautaire au 9 juin 2015	Modification des statuts à faire en 2016

Le projet de schéma prévoit la suppression de 12 syndicats et suggère des évolutions non contraignantes au 1^{er} janvier 2017 pour 57 autres syndicats. Les élus sont invités au renforcement des compétences des EPCI à fiscalité propre, au regroupement des syndicats et au développement des collaborations conventionnelles afin de poursuivre la rationalisation des structures. La reprise des compétences transports scolaires et du scolaire par les EPCI à fiscalité propre est encouragée aussi le projet de schéma propose qu'une réflexion soit conduite sur une évolution ultérieure concernant le syndicat d'intérêt scolaire Les Choux/Boismorand ainsi que le SIIS de Saint Martin sur Ocre/Saint Brisson sur Loire.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

REND UN AVIS FAVORABLE sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunal du Loiret présenté devant la commission départementale de coopération intercommunale du Loiret le 13 octobre 2015.

29 – Cession de l'assiette foncière nécessaire à l'implantation d'un cinéma sur la commune de Gien

Rapporteur : M. BOULEAU Christian, Maire

Vu la compétence économique définie dans la loi NOTRe au niveau des EPCI,

Dans le cadre du projet de redynamisation et de réhabilitation du centre-ville de Gien, la Communauté des Communes Giennoises souhaite accompagner la construction d'un complexe de cinéma sur le parking dit du « Petit Champ » à proximité de la Place de la Victoire.

Ce terrain est actuellement en partie dans le domaine privé de la Ville de Gien (parcelles CR98, CR99 et CR102 correspondant à l'ancien IME et à l'ancienne salle du Lavoir) et dans le domaine public.

Pour la partie en domaine public, la Ville de Gien finalise une procédure de déclassement en vue de son aliénation.

L'ensemble domaine privé/domaine public représente une surface estimée de 3 351 m², surface qu'il conviendra de préciser par un document d'arpentage établi à la charge de la Ville de Gien.

La Communauté des Communes Giennoises a délibéré en faveur de cette acquisition le 11 décembre 2015.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à procéder à la cession, au bénéfice de la Communauté des Communes Giennoises :

- du parking dit du « Petit Champ » à l'issue de son déclassement,
- des parcelles CR98, CR99 et CR 102 (ancien IME et ancienne salle du Lavoir).

RETIENT le prix moyen unique d'acquisition de 16 € TTC/m² appliqué aux transactions relatives aux emprises foncières des bâtiments sportifs ayant fait l'objet de la délibération du 29 février 2008 du Conseil communautaire, soit un montant estimé à 53 616,00 € TTC (montant qui pourra être ajusté après arpentage). Les frais d'actes authentiques seront à la charge de la Communauté des Communes Giennoises.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette transaction.

INFORMATION AU CONSEIL DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DU POUVOIR DONNE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : M. BOULEAU Christian, Maire

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire doit rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir donnée par le Conseil :

- Entre le 4 novembre 2015 et le 18 novembre 2015 : 11 ventes ou renouvellements de concessions.

Tableau récapitulatif des marchés signés par le Maire dans le cadre de la délégation relative aux MAPA selon la procédure de l'Article 28 du Code des Marchés Publics			
Les marchés de fournitures et services sont passés en procédure adaptée jusqu'à 207 000 € H.T et les marchés de travaux jusqu'à 5 186 000 € H.T.			
Objet de la consultation	Nom de l'entreprise	Date de signature	Montant H.T.
- Location de six mini bus neufs avec une porte latérale	DIAC LOCATION/REVERDY SA Rond Point Nord 45500 GIEN	19/11/2015	20 153,32 €/an
- Perception des droits de place pour les marchés communaux, foires et fêtes foraines pour la commune de Gien	SOMAREP 3 rue Bassano 75116 PARIS	10/12/2015	24 153,48 €/an

La séance est levée à 21 h 50.



Fait à GIEN, le 17 décembre 2015.

Le Maire,
Christian BOULEAU

SUBVENTIONS

Sous-Fct° Article		2015 VOTÉ	VERSÉ 2015	DEMANDÉ 2016	CRÉDITS A INSCRIRE 2016	2016 A VOTER LE 16/12/15	Observations
	MAIRIE ET MUNICIPALITE						
0.40-65748	Comité de jumelage	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	
	TOTAL	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	
	FÊTES ET CÉRÉMONIES						
0.241-65748	Comité des Loisirs d'Arrabloy	760,00 €	760,00 €	760,00 €	760,00 €	760,00 €	
	TOTAL	760,00 €	760,00 €	760,00 €	760,00 €	760,00 €	
	POLICE MUNICIPALE						
1.12-65748	Association de gestion du Refuge des Animaux de Chilleurs (0,31€ / habitants depuis 2010)	4 500,89 €	4 500,89 €		4 600,00 €		<i>Demande non parvenue</i>
	Refuge SPA La Fontaine Gien	- €	- €				
	Provision	274,11 €					
	TOTAL	4 775,00 €	4 500,89 €	- €	4 600,00 €	- €	
	ENSEIGNEMENT PUBLIC						
	<i>Partie fixe par école</i>	<i>41,00 €</i>		<i>41,00 €</i>	<i>41,00 €</i>	<i>41,00 €</i>	
	<i>Par classe</i>	<i>18,00 €</i>		<i>18,00 €</i>	<i>18,00 €</i>	<i>18,00 €</i>	
2.12-65738	Coopérative école primaire du Centre	203,00 €	203,00 €	203,00 €	203,00 €	203,00 €	9 classes 2015/2016
2.11-65738	Coopérative école maternelle du Centre	113,00 €	113,00 €	113,00 €	113,00 €	113,00 €	4 classes 2015/2016
2.12-65738	Coopérative école élémentaire de la Gare	131,00 €	131,00 €	131,00 €	131,00 €	131,00 €	2 Mat + 3 Prim 2015/2016
2.12-65738	Coopérative école élémentaire René Cassin	329,00 €	329,00 €	365,00 €	365,00 €	365,00 €	7 Mat + 11 Prim 2015/2016 (+2)
2.12-65738	Coopérative école élémentaire du Berry	113,00 €	113,00 €	113,00 €	113,00 €	113,00 €	1 Mat + 3 Prim 2015/2016
2.12-65738	Coopérative école élémentaire des Montoires	311,00 €	311,00 €	329,00 €	329,00 €	329,00 €	6 Mat + 10 Prim 2015/2016 (+1)
2.12-65738	Coopérative école élémentaire de Cuiry	257,00 €	257,00 €	275,00 €	275,00 €	275,00 €	5 Mat + 8 Prim 2015/2016 (+1)
2.11-65738	Coopérative école maternelle d'Arrabloy	59,00 €	59,00 €	59,00 €	59,00 €	59,00 €	1 classe 2015/2016
2.11-65738	Voyages pédagogiques écoles maternelles (150€/classe)	3 450,00 €	492,00 €	- €	- €	- €	26 classes 2015/2016 (+3)
2.12-65738	Voyages pédagogiques écoles primaires (102€/classe)	4 386,00 €	294,00 €	- €	- €	- €	44 classes 2015/2016 (+1)
	Provision						
	TOTAL	9 352,00 €	2 302,00 €	1 588,00 €	1 588,00 €	1 588,00 €	
	ENSEIGNEMENT PRIVÉ						
2.112-65748	Ecole maternelle Ste Geneviève (480 € par élève à partir 2012)	14 880,00 €	18 080,00 €	19 200,00 €	19 200,00 €	19 200,00 €	Sur la base de 40 élèves 2015/16
2.122-65748	Ecole Primaire Ste Geneviève (480 € par élève à partir 2012)	41 760,00 €	40 320,00 €	40 800,00 €	40 800,00 €	40 800,00 €	Sur la base de 85 élèves 2015/16
	TOTAL	56 640,00 €	58 400,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	
	AUTRES ENSEIGNEMENTS						
2.00-65748	Université du Temps Libre Jean Chibout	525,00 €	525,00 €	- €	- €	- €	2016 : RUBRIQUE CULTURE
	M.F.R. de Gien (57 € par élève en 2013)	- €	- €	- €	- €	- €	
	Rallye mathématiques du Centre	143,00 €	143,00 €	143,00 €	- €	- €	
	L'Ecole à l'hôpital	190,00 €	190,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	
	Provision	342,00 €			475,00 €		
	TOTAL	1 200,00 €	858,00 €	343,00 €	675,00 €	200,00 €	<i>-525 € pour culture</i>
	BIBLIOTHÈQUES						
3.21-65748	Bibliothèque d'Arrabloy	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €	
	TOTAL	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €	
	ENCOURAGEMENT AUX SOCIÉTÉS CULTURELLES						
3.0-65748	Abeille section théâtre	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	
	Agile	285,00 €	285,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €	
	Al Quantara	380,00 €	380,00 €				2016 : RUBRIQUE SPORTS
	Amicale des aquariophiles du Giennois	1 615,00 €	1 615,00 €	1 800,00 €	1 615,00 €	1 615,00 €	
	Amicale ornithologique du Giennois	475,00 €	475,00 €	475,00 €	475,00 €	475,00 €	
	Amis de l'Orgue de Gien	750,00 €	750,00 €	1 000,00 €	750,00 €	750,00 €	
	Amis de l'Orgue de Gien Exceptionnelle 2016				250,00 €	250,00 €	30 ans de l'orgue
	APIYRC (Ass Praticants Hatha Yoga et Relaxat° Cent	200,00 €	200,00 €				2016 : RUBRIQUE SPORTS
	APLIC (Ass Promotion Locale Initiatives Culturelles)	190,00 €	190,00 €	- €	- €	- €	
	A.V.F.	760,00 €	760,00 €	800,00 €	760,00 €	760,00 €	
	Chorale de Gien	300,00 €	300,00 €	500,00 €	300,00 €	300,00 €	
	Confrérie les "Fils d'Galame"	2 470,00 €	2 470,00 €	2 500,00 €	2 470,00 €	2 470,00 €	
	Confrérie les "Fils d'Galame" Except Fête des Mariniers	3 000,00 €	3 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	
	Confrérie les "Fils d'Galame" Except Investissement	- €	- €	1 000,00 €	- €	- €	
	Cool Art	365,00 €	365,00 €	790,00 €	600,00 €	600,00 €	
	Eclaireurs neutres de France	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	800,00 €	800,00 €	
	Expression d'Art du Giennois	285,00 €	285,00 €	285,00 €	285,00 €	285,00 €	
	Folk Abeille	1 425,00 €	1 425,00 €	2 000,00 €	1 425,00 €	1 425,00 €	
	Folk Abeille Exceptionnelle 2016 pour "Allemagne"	- €	- €	2 500,00 €	- €	- €	
	Folk Abeille Exceptionnelle 30 ans en 2015	1 075,00 €	1 075,00 €	- €	- €	- €	
	France / Ile Maurice	450,00 €	450,00 €	450,00 €	450,00 €	450,00 €	
	Gien Généalogie	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	
	Gien photo club	1 000,00 €	1 000,00 €	1 500,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	
	Gien scrabble	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	

SUBVENTIONS

Sous-Fct° Article	2015 VOTÉ	VERSÉ 2015	DEMANDÉ 2016	CRÉDITS A INSCRIRE 2016	2016 A VOTER LE 16/12/15	Observations
Hatha yoga	247,00 €	247,00 €				2016 : RUBRIQUE SPORTS
Jazz Fusion	- €	- €				2016 : RUBRIQUE SPORTS
Jeunesse Musicale de France	2 850,00 €	2 850,00 €	2 850,00 €	2 850,00 €	2 850,00 €	
Judgment Dragon Club	190,00 €	190,00 €	200,00 €	190,00 €	190,00 €	
Pêcheurs du Giennois	240,00 €	240,00 €				2016 : RUBRIQUE SPORTS
Pourquoi Pas ? (Ass. chant et musique de Gien)	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	
Pourquoi Pas ? Exceptionnelle anniversaire	200,00 €	200,00 €				
Recherches Innovations Sécuri-vie Gien Loiret Centre	475,00 €	475,00 €	1 500,00 €	475,00 €	475,00 €	
Recherches Innovations Sécuri-vie Gien Loiret Centre Except	800,00 €	800,00 €				
Rencontres Musicales de Gien	500,00 €	500,00 €	1 500,00 €	500,00 €	500,00 €	
Salsa & Co	500,00 €	500,00 €				2016 : RUBRIQUE SPORTS
S.H.A.G.	950,00 €	950,00 €	1 000,00 €	950,00 €	950,00 €	
Société d'Horticulture du Loiret	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	
Université du Temps Libre			1 000,00 €	525,00 €	525,00 €	
Tai Ji Quan	285,00 €	285,00 €				2016 : RUBRIQUE SPORTS
Vianense Groupe folklorique et culturel	1 000,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	
Provision	1 478,00 €			5 485,00 €		
TOTAL	28 240,00 €	26 762,00 €	30 400,00 €	26 905,00 €	23 420,00 €	- 1 852 € pour sports + 525 € venant du stock
3.112-65748 HARMONIE "LA BOITE A MUSIQUE "	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	
TOTAL	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	
4.01-65748 ENCOURAGEMENT AUX SPORTS						
Abeille de Gien	31 000,00 €	23 343,50 €	32 000,00 €		31 000,00 €	Verst en 2 fois
A.G.M.R. (Asso Giennoise Modèles Réduits)	0,00 €	0,00 €				
AL QANTARA			200,00 €		200,00 €	
APHYRC (Ass Praticquants Hatha Yoga et Relaxat° Centre)			250,00 €		200,00 €	
A.S. Gien Football	28 500,00 €	35 625,00 €	62 000,00 €		28 500,00 €	Dont 7 125 € déjà versés en 2015 au titre de 2016 Verst en 2 fois
A.S. Gien Judo	46 000,00 €	46 000,00 €	46 000,00 €		46 000,00 €	Verst en 2 fois
A.S. Gien Natation	19 000,00 €	19 000,00 €	23 000,00 €		19 000,00 €	Verst en 2 fois
A.S. Gien Plongée	11 500,00 €	11 500,00 €	11 000,00 €		11 000,00 €	
A.S. Gien Tennis de table	10 500,00 €	10 500,00 €	11 800,00 €		11 500,00 €	
Atout grimpe escalade	2 000,00 €	2 000,00 €	3 000,00 €		2 000,00 €	
Audax rando Gien	450,00 €	450,00 €	600,00 €		450,00 €	
Aviron Giennois	250,00 €	250,00 €	250,00 €		250,00 €	
Badminton club de Gien	19 000,00 €	19 000,00 €	0,00 €		19 000,00 €	
Boule sportive Giennoise	550,00 €	550,00 €	600,00 €		550,00 €	
Canoë kayak	60,00 €	60,00 €	100,00 €		100,00 €	
Cercle d'escrime Giennois	4 200,00 €	4 200,00 €	6 800,00 €		6 800,00 €	
Corps et Sens	200,00 €	200,00 €	0,00 €		0,00 €	
Echiquiers Berry Sologne	8 000,00 €	8 000,00 €	15 000,00 €		8 000,00 €	
Ecurie du Giennois	700,00 €	700,00 €	1 000,00 €		700,00 €	
Ass. Franco Portugaise de Gien	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €		0,00 €	
Gien Athlé Marathon	43 000,00 €	43 000,00 €	45 000,00 €		43 000,00 €	Verst en 2 fois
Gien rando	1 100,00 €	1 100,00 €	800,00 €		500,00 €	
Gien relax	500,00 €	500,00 €	1 000,00 €		500,00 €	
Gien Roller in Line (G.R.I.L.)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	477 025,00 €	0,00 €	
Gien volley	6 700,00 €	6 700,00 €	5 300,00 €		6 000,00 €	
Gymnastique volontaire	350,00 €	350,00 €	350,00 €		350,00 €	
Hand ball Gien	100 000,00 €	100 296,76 €	100 000,00 €		100 000,00 €	Dont 25 000 € déjà versés en 2015 au titre de 2016 Verst en 2 fois
Hatha yoga			300,00 €		250,00 €	
Jazz Fusion	0,00 €	0,00 €	1 500,00 €		500,00 €	
Jungle Aventure						
Karaté club du Giennois	1 800,00 €	1 800,00 €	3 500,00 €		1 800,00 €	
Karaté club du Val de Loire	3 600,00 €	3 600,00 €	4 000,00 €		3 000,00 €	
Moto Club de Gien (ex Amical Motor Club du Giennois)	2 500,00 €	2 500,00 €	6 000,00 €		2 500,00 €	
Musculation fitness Giennois	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €		0,00 €	
Musculation d'Arrabloy	1 575,00 €	1 575,00 €	1 575,00 €		1 575,00 €	
Pêcheurs Giennois					240,00 €	
Pétanque Giennoise	3 500,00 €	3 500,00 €	4 000,00 €		4 000,00 €	
Quick and Slow	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €		2 000,00 €	
Ring Giennois	14 000,00 €	14 000,00 €	16 000,00 €		15 000,00 €	
Rugby club Gien-Briare	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €		30 000,00 €	Verst en 2 fois
Salsa and Co			1 000,00 €		500,00 €	
Société de tir la Berrichonne	5 600,00 €	5 600,00 €	9 000,00 €		6 000,00 €	
Tai Ji Ouan			300,00 €		300,00 €	
Tennis club de Gien	45 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €		45 000,00 €	Verst en 2 fois
Twirling bâton club de Gien	12 500,00 €	12 500,00 €	15 440,00 €		13 000,00 €	
Twirling bâton club de Gien Except Championnat France	600,00 €	600,00 €	0,00 €		0,00 €	
USEP de Gien	760,00 €	760,00 €	760,00 €		760,00 €	

SUBVENTIONS

Sous-Fct° Article	2015 VOTÉ	VERSÉ 2015	DEMANDÉ 2016	CRÉDITS A INSCRIRE 2016	2016 A VOTER €E 16/12/15	Observations
Univers Cycliste Gien sport	14 800,00 €	14 800,00 €	14 900,00 €		15 000,00 €	
Provision	1 465,00 €					
TOTAL	474 260,00 €	472 560,26 €	523 325,00 €	477 025,00 €	477 025,00 €	+ 1852 € venant culture
4.15-65748 MANIFESTATIONS SPORTIVES						
Paris-Gien-Bourges (Union Bourges Cher de Cyclisme)	6 000,00 €	6 000,00 €	6 500,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	
Moto club Gien (Show Freestyle)	2 500,00 €	2 500,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	
Tour du Loiret Cycliste	2 250,00 €	2 250,00 €		1 500,00 €	1 500,00 €	
Univers Cycliste Gien Sport (Grand Prix de Gien)	4 600,00 €	4 600,00 €	4 600,00 €	4 600,00 €	4 600,00 €	
Provision (ceinture mondiale de boxe)	5 000,00 €	5 000,00 €				
TOTAL	20 350,00 €	20 350,00 €	21 100,00 €	17 100,00 €	17 100,00 €	
5.201-657362 C.C.A.S.						
C.C.A.S. d'Arrabloy						INTÉGRÉ DANS CCAS GIEN
C.C.A.S. de Gien (Mise à dispo de personnel)	(124 000 €)		(125 000 €)	(125 000 €)	(125 000 €)	Pour info seulet (c.a. réél en 15 d' exercice)
C.C.A.S. de Gien	40 000,00 €	40 000,00 €	60 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	Dont 4 000 € Arrabloy
TOTAL	40 000,00 €	40 000,00 €	60 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	
5.202-65748 AUTRES AIDES SOCIALES						
A.D.O.T.	- €	- €	600,00 €	150,00 €	150,00 €	
Amicale des Employés Municipaux	51 000,00 €	51 000,00 €	48 000,00 €	48 000,00 €	- €	En attente répartition Ville/Cdeg
ANMR (Ass Non et Malvoyant Retrouvé)	- €	- €	- €	- €	- €	BUDGET CCAS
ASSOPARK (siège à Châlette sur Loing)	- €	- €	- €	- €	- €	BUDGET CCAS
CIDFF Centre Info sur Droits des Femmes et Familles Loiret Montargis	- €	- €	- €	- €	- €	BUDGET CCAS
Comité défense usagers sces publics giennois et environs	- €	- €	500,00 €	150,00 €	150,00 €	285€ en 2014. Rien demandé 2015
Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés du travail (FNATH)	- €	- €	- €	- €	- €	BUDGET CCAS
Panniers Paysans	- €	- €	500,00 €	250,00 €	250,00 €	
Papillons Blancs	- €	- €	- €	- €	- €	BUDGET CCAS
Service Pour l'Accès aux Droits (SPAD)	- €	- €	- €	- €	- €	Association dissoute
Vie Libre	- €	- €	- €	- €	- €	BUDGET CCAS
Associations patriotiques :						
Ass. combattants et prisonniers de guerre C.A.T.M.	- €	- €	75,00 €	- €	- €	
Comité d'Entente des Stés Patriotiques Giennaises	- €	- €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	
Féd. Ntle Anciens Combattants d'Algérie (FNACA)	- €	- €	75,00 €	- €	- €	
Le souvenir français - Comité de Gien	- €	- €	50,00 €	- €	- €	
Provision	1 000,00 €			450,00 €		
TOTAL	52 000,00 €	51 000,00 €	53 800,00 €	53 000,00 €	4 550,00 €	
9.4-65748 AIDE AU COMMERCE ET SERVICES MARCHANDS						
A.C.A.	8 550,00 €	8 550,00 €	8 550,00 €	8 550,00 €	8 550,00 €	
Foire des Cours de Gien	1 710,00 €	1 710,00 €	1 710,00 €	1 710,00 €	1 710,00 €	
Groupement Développement Agricole Loire-Forêt	190,00 €	190,00 €	190,00 €	190,00 €	190,00 €	
Provision	285,00 €			285,00 €		
TOTAL	10 735,00 €	10 450,00 €	10 450,00 €	10 735,00 €	10 450,00 €	
9.52-65748 OFFICE DU TOURISME DE GIEN	93 885,00 €	93 885,00 €	- €	- €	- €	TRANSFÉRÉ CDCG 1/1/16
TOTAL GÉNÉRAL DES SUBVENTIONS	801 297,80 €	798 928,15 €	770 866,00 €	761 488,00 €	642 193,00 €	

Pour information, chiffrage mises à disposition de personnel aux associations :

Comité des Fêtes pour rembt mise à dispo de personnel	1 500,00 €	2 472,78 €		2 500,00 €	2 500,00 €	
Chorale de Gien pour rembt mise à dispo de personnel	2 300,00 €	2 142,25 €		2 500,00 €	2 500,00 €	
Harmonie pour rembt de mise à dispo de personnel	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	
Abeille de Gien pour rembt mise à dispo de personnel		9 18 916,32 €				
A.S. Gien Football pour rembt mise à dispo de personnel		6 7 322,52 €				
A.S. Gien Judo pour rembt mise à dispo de personnel		9 23 490,72 €				
A.S. Gien Natation pour rembt mise à dispo de personnel	102 000,00 €	1 22 521,81 €		100 000,00 €	100 000,00 €	Pour information seulement, les sommes définitives seront votées en act noy 2016
A.S. Gien Plongée pour rembt mise à dispo de personnel		1 1 060,80 €				
Hand Ball Gien pour rembt mise à dispo de personnel		1 18 479,64 €				
Rueby club Gien-Briare pour rembt mise à dispo personnel		7 5 121,36 €				
A.C.A. pour rembt de mise à dispo de personnel	7 200,00 €	4 935,60 €		5 000,00 €	5 000,00 €	
Total mises à disposition de personnel aux associations	113 000,00 €	106 463,80 €		110 000,00 €	110 000,00 €	